

**La négociation collective de branche**

**Stage CGT – 9 au 13 décembre 2024**

Responsables du stage : Nicole MAGGI-GERMAIN, Gabriel ROSENMAN (ISST – Université Paris I) Jamila MANSOUR (CGT)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 9 décembre 2024 | Mardi10 décembre 2024 | Mercredi11 décembre 2024 | Jeudi12 décembre 2024 | Vendredi13 décembre 2024 |
| 09 h 00 | Présentation de l’I.S.S.T., de la session.Tour de tableNicole MAGGI-GERMAIN (ISST)Gabriel ROSENMANJamila MANSOUR (CGT)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Mise en perspective socio- historique de la négociation collectiveGabriel ROSENMANSociologue (ISST) | L’articulation des niveaux de négociation et le rôle de la brancheNicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST) | Le salaire minimum hiérarchique (SMH)Nicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST) | La procédure d’extensionLaure SOFIANOSDirection Générale du Travail du Ministère du Travail | Intervention syndicaleThomas VACHERONCGT, membre de la CE confédérale(à confirmer) |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 30 | SUITEMise en perspective du droit de la négociation collectiveNicole MAGGI-GERMAINJuriste (ISST) | Classifications de branche : négociation, modèles et place des certificationsPascal CAILLAUDJuriste (CNRS, laboratoire Droit et changement social, Nantes) | Travaux de groupes sur le SMH à partir des conventions collectives de branche des stagiairesNicole MAGGI-GERMAIN (ISST)Gabriel ROSENMAN (ISST)Jamila MANSOUR (CGT) | La restructuration des branchesPrésentation du dispositifBenjamin REDTDirection Générale du Travail du Ministère du Travail(à confirmer) | Bilan de la session**FIN 15 H 00** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**Public :**

Stage à destination des négociateurs de branche et responsables ou membres des collectifs DLAJ (formateurs et formatrices).

**Objectifs :**

Donner aux négociateurs des éléments d’information pratique leur permettant d’appréhender la négociation au niveau de la branche et de comprendre les modifications légales intervenues ainsi que leurs effets sur la négociation collective (lois El Khomri de 2016 et ordonnances Macron en 2017).

À la fin de la formation les stagiaires seront capables de :

* comprendre l'évolution des règles en matière d'articulation des sources en droit du travail,
* identifier les nouvelles règles juridiques applicables à la négociation collective et les outils juridiques

**Thématiques**

La hiérarchie des normes

Le rôle branche, la procédure d’extension

Articulation négociation d’entreprise

Rôle de la branche et nouvelle architecture autour des 3 blocs

Les salaires minima hiérarchiques

Articulation avec la négociation d’entreprise

Les nouvelles modalités de négociation

La restructuration des branches

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’i et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée introduira le thème du stage par une mise en perspective socio- historique de la négociation collective.

* Après-midi : suite de l’intervention et nouvelle intervention sur la mise en perspective historique du droit de la négociation collective.

*Mardi :*

* Matin : l’intervention portera sur l’articulation des niveaux de négociation au regard, notamment, des problèmes que peut poser la notion de « garanties équivalentes ». Seront également abordées les règles de négociation dans les TPE ainsi que la question de la place croissante de l’accord de groupe.
* Après-midi : seront abordées les thèmes suivants : les rapports entre l’État et la négociation collective sur la question des classifications au regard, notamment, de l’incitation du ministère du travail afin que les branches renégocient leur accord portant sur les classifications (cf. guide du 29 mai 2024 publié par le Ministère du travail) ; les modèles de grilles de classification. Un bilan quantitatif de la négociation de branches sur le sujet sera suivi d’une analyse qualitative à partir de certains exemples sur les 5 dernières années des nouvelles grilles, notamment la nouvelle classification de la métallurgie, le secteur de l’aide à domicile. Sera traitée la question de la place des certifications dans ces grilles (le rapport qualification personnelle - qualification du travail).

*Mercredi :*  le salaire minimum hiérarchique

* Matin : la présentation retracera l’exégèse et dressera un état des lieux de la notion juridique de salaire minimum hiérarchique afin d’essayer d’en tracer les contours.
* Après-midi : des travaux de groupes seront organisés à partir des conventions collectives de branche des stagiaires ou encore d’accords collectifs d’entreprise permettant de travailler, à partir de l’analyse du contenu d’accords, la notion de salaire minimum hiérarchique (SMH).

*Jeudi :*

* Matin : l’intervention présentera la procédure d’extension, permettant ainsi de livrer des éléments de compréhension de sa mise en œuvre.
* Après-midi : une présentation de la réforme amenant à la restructuration des branches sera faite dans le but d’en dresser un état des lieux tout en abordant la question des conséquences/effets juridiques de la réforme.

*Vendredi :*

* Matin : l’intervention syndicale permettra d’ouvrir un échange avec les stagiaires autour des différents thèmes abordés durant la semaine.

FIN DE LA SESSION : 15 h